

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DVD 1064 Développement d'une activité de location de vélos pour enfants dénommée P'TIT VELIB' sur les espaces publics viaires ou dans les espaces verts à Paris – Convention d'occupation du domaine public.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le lancement de l'activité de location de vélos pour enfants par des associations sur des espaces sécurisés de voirie ou des espaces verts à Paris ainsi que la convention d'occupation du domaine public ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à créer l'activité de location de vélos pour enfants dans le cadre d'une économie solidaire, sur des espaces publics de voirie et des espaces verts de la Ville.

Article 2 : Est approuvée la convention d'occupation du domaine public correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70 nature 70328, rubrique 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.